

LES MEMBRES SE SONT EXPRIMÉS! IL EST TEMPS DE RETOURNER À LA TABLE DE NÉGOCIATION

La semaine dernière, les travailleuses et travailleurs des postes ont catégoriquement rejeté les « dernières et meilleures offres » de Postes Canada à l'issue du vote imposé par le gouvernement. Le taux de participation étant supérieur à 80 %, presque 70 % des membres ont montré à Postes Canada que ses offres n'étaient pas à la hauteur.

Tous les employeurs au fédéral, et au provincial, ont été témoins des événements. Le rejet des offres est non seulement une victoire pour le Syndicat, mais aussi pour le mouvement syndical dans son ensemble.

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT

Le résultat du vote n'est pas un hasard, mais le fruit d'efforts acharnés à chaque palier du Syndicat. Nous nous sommes mobilisés, nous sommes demeurés unis et nous avons tenu bon. Il est important de reconnaître nos efforts. Nous, les membres, constituons le Syndicat, et ce sont nos actions qui lui permettent d'avancer.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de participer à notre campagne « **Votez non!** ». Chaque geste a compté. Au nom du Syndicat, je remercie tous les membres qui se sont mobilisés, qui ont assisté aux réunions, qui ont eu des conversations difficiles avec leurs camarades de travail ou qui ont simplement voté.

PROCHAINES ÉTAPES

Le STTP est prêt à retourner à la table de négociation afin de présenter à Postes Canada de nouvelles offres globales visant l'unité urbaine et l'unité des FFRS. Nous avons d'ailleurs écrit à Doug Ettinger, PDG de Postes Canada, et nous attendons sa réponse.

Nous vous ferons connaître les derniers développements dès que Postes Canada nous aura communiqué les dates et les plans visant les négociations. Entre-temps, restez à l'affût!

L'interdiction de travailler des heures supplémentaires reste en vigueur partout au pays.

Pour recevoir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire :
www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2023 – 2027 Bulletin n° 309

MC/ scfp 1979/ sepb 225

